

LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EN EUROPE OCCIDENTALE

*Publications de l'Institut d'Études et de Recherches
Interethniques et Interculturelles*

6

MOUTON - PARIS - LA HAYE

Les travailleurs étrangers en Europe occidentale

*Actes du Colloque organisé par la
Commission Nationale pour les Études
et les Recherches Interethniques
Paris - Sorbonne, du 5 au 7 juin 1974*

Sous la direction de
Philippe J. BERNARD

MOUTON - PARIS - LA HAYE

ISBN : 2-7193-0922-2

© 1976, Mouton & Co

Imprimé en France

Liste des participants

M. ABD EL KADER	Conseiller à l'Ambassade d'Algérie, Paris
M. J. T. ABELA	École pratique des hautes études (Sociologie de l'Afrique), Paris
M. W. ALBEDA	Foundation for Business Administration, Rotterdam (Pays-Bas)
M. Carlos C. ALMEIDA	Université de Genève, Institut de sociologie
M. Z. ALMEIDA	Centre Charles Richet, Paris
M. S. ARNOPOULOS	Montréal (Canada)
M ^{me} AUDIBERT	Ministère des Affaires étrangères (Coopération), Division de la Santé publique et de l'Action sociale, Paris
M. J. BAROU	Centre Charles Richet, Paris
M. I. BAUČIĆ	Centrar za istrazivanje migracija, Zagreb (Yougoslavie)
M. A. BEKRI	Employé dans une usine de construction automobile, Paris
M. A. BELGUENDOUZ	Université des sciences sociales, Grenoble
M. J.-M. BÉLORGEY	Direction de l'action sociale, ministère de la Santé publique, Paris
M. A. BEN LEZAR	C. F. D. T., Boulogne-Billancourt
M. BEN RAHOUS	Employé dans une usine de construction automobile, Paris
M. Ph. J. BERNARD	Secrétaire général de la Commission nationale pour les études et les recherches interethniques, Paris
M. BERTHELIER	Médecin, Sénart
M. M. BERTHOZ-PROUZ	I. N. R. D. P., Paris
M. P. BESSAIGNET	Université de Nice
M. M. J. BIANQUIS	Aix-en-Provence
M ^{lle} M. BIEBER	Fondation Ford, Paris

M ^{me} BOEGNER	Service social d'aide aux émigrants, Paris
M ^{me} M.-J. BONNAIRE	Psychologue
M ^{me} BONNECHÈRE	Université de Paris I, U.E.R. de Sciences juridiques
M ^{lle} O. BONTE	Université de Strasbourg, Université des sciences humaines, Centre de formation continue
M ^{me} E. BOUDARD	Comité d'action sociale israélite de Paris
M. F. BRESSON	Maison des Sciences de l'Homme, Paris
M ^{lle} B. BRIÈRE	Comité médical et médico-social d'aide aux émigrants, Paris
M ^{me} Ch. BUSCH	Sociologue, Paris
M ^{me} B. CAHMI	I. D. E. R. I. C, Nice
M. M. CARRIÈRE	Centre de développement, O. C. D. E., Paris
M. M. CATANI	Sociologue, Montrouge
M. Y. CHAIGNEAU	Ministère de l'Équipement, Groupe interministériel permanent pour la résorption de l'habitat insalubre, Paris
M ^{me} M. CHARLOT	B. E. L. C., Paris
M. CHARQUI	Bureau pour l'enseignement, Amicale des Algériens en Europe, Paris
M. A. COEURET	Université de Paris X, U.E.R. de Sciences juridiques, Nanterre
M. A. CORDEIRO	Université des sciences sociales, I. R. E. P., Grenoble
M. CORPETTI	C. R. E. D. I. F., Saint-Cloud
M ^{me} J. COSTA-LACOUX	Université de Paris I
M. O. COSTE	Université de Paris I, U. E. R. Sciences économiques
M. B. COURAULT	Université de Paris I, Séminaire d'économie du travail
M. G. CRESPIN	Centre de développement de l'O. C. D. E., Paris
M ^{lle} C. CRUCHE	Centre Charles Richet, Paris
M. M. DABÈNE	Université de langues et lettres de Grenoble
M ^{lle} D. DAUTY	Centre Charles Richet, Paris
M ^{lle} I. DEBLE	Institut d'étude du développement économique et social, Paris
M. H. DEHE	Commission fédérale des questions sociales de la Fédération nationale des travaux publics
M. G. DESBOIS	Fédération des Associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (F. A. S. T. I.), Paris
M. G. DESTANNE DE BERNIS	Université de Grenoble, I. R. E. P.

Liste des participants

VII

M. DIALO	Université de Paris V, Institut de psychologie
M. M. DIAMANT	Francfort-sur-le-Main (R. F. A.)
M. R. DUCHAC	Université de Provence, Centre interuniversitaire de recherches et de documentation sur les migrations, Aix-en-Provence
M ^{lle} J. EDMOND-SMITH	Runnymede Trust, Londres (Grande-Bretagne)
M ^{lle} M. EHRLICH	I. D. E. R. I. C., Nice
M ^{me} E. ELSTER-FALIK	Centre Charles Richet, Paris
M ^{lle} FELLOUS	Ministère de la Santé publique, Paris
M ^{lle} FOULD	Service social d'aide aux migrants, Paris
M ^{lle} Mary FULLER	Université de Bristol, Research Unit on Ethnic Relations, Bristol (Angleterre)
M. D. GAGNEROT	I. R. F. E. D., Paris
M. N. M. GALANO	Directeur des études, Société nationale de construction pour les travailleurs immigrés (SONACOTRA)
M. J. GALAP	Centre Charles Richet, Paris
M. G. GALLAIS-HAMONNO	Université d'Orléans
M. GAUTIER	Ministère du Travail et des Affaires sociales, Direction générale de la population et des migrations, Paris
M. GERVASIO	Bureau portugais de la C. G. T. F. O., Paris
M. P. GHYS	Revue <i>Hommes et Migrations</i> , Paris
M. J. GIFFARD	Ministère de l'éducation nationale, Direction de la formation continue, Paris
M. H. GIORDAN	I. D. E. R. I. C., Nice
M. A. GIRARD	Université de Paris V, Président de la Société française de sociologie
M. E. GLINNE	Ancien ministre du Travail et de l'emploi de Belgique, Courcelles (Belgique)
M. A. GOKALP	Université de Paris I et Service social d'aide aux migrants, Paris
M. P. GRANGE	C. R. E. D. I. F., Saint-Cloud
M. B. GRANOTIER	École spéciale d'architecture, Paris
M. K. HALVORSEN	Oslo (Norvège)
M. HAMMOUTENE	Ministère du Travail et des Affaires sociales, Paris
M. P. M. HENRY	Président du Centre de développement de l'O. C. D. E., Paris
M. S. HESSEL	Président de l'I. E. D. E. S., Paris
M. E. HONEKÖPP	Institut de recherches du Bureau fédéral du Travail, Nuremberg (R. F. A.)
M. J. JACQUEMIN	Régie Renault, Boulogne-Billancourt
M. E. JAUDEL	Paris

M ^{lle} A. JOBERT	C. R. E. D. O. C., Paris
M. JORDAN	I. R. F. E. D., Paris
M. P. JUVIGNY	Conseiller d'État, Paris
M. H. KARKAR	Université de Paris VII, Éducation permanente, Paris
M. K. KEMENE	Amicale des travailleurs sénégalais, Mantes-la-Jolie
M. O. KLINEBERG	Directeur d'études associé à l'École pratique des hautes études, Paris
M. W. KOPFSCHLAGEL	Sociologue, Paris
M. D. LAHALLE	Équipe de recherches sur la main-d'œuvre immigrée, C. N. R. S., Paris
M ^{me} B. LAMBIOTTE-FEKKAR	Agence nationale pour le développement de l'éducation permanente (A. D. E. P.), Montrouge
M ^{me} P. LANCO	C. R. E. D. O. C., Paris
M. H. LARY DE LATOUR	Office national d'immigration, Paris
M ^{me} LAVIGNE	Université de Grenoble, U. E. R. de psychologie et sciences de l'éducation Paris
M. A. LEGUY	Centre Charles Richet, Paris
M ^{lle} J. LIRUS	Institut de recherche de politique étrangère, Bonn (R. F. A)
M. R. LOHRMANN	Service social d'aide aux émigrants, Paris
M ^{me} M. LOPEZ	Vandœuvre
M. B. LOUESLATI	Directeur de l'U. E. R. de sciences juridiques de Paris I
M. LYON-CAEN	Ministère du Travail et des Affaires sociales, Direction générale de la population et des migrations, Paris
M. MAIGNÉ	Université de Neuchâtel (Suisse)
M. D. MAILLAT	Institut de recherche de politique étrangère, Bonn (R. F. A.)
M. K. MANFRASS	
M. S. MANGIN	Amicale pour l'enseignement des étrangers, Paris
M. M. MARIÉ	Sociologue, Chaville
M. J. MASINI	I. E. D. E. S., Paris
M. J. MATHIEU	A. D. E. P., Montrouge
M ^{lle} U. MEHRLÄNDER	Friedrich Ebert Stiftung, Bonn-Bad Godesberg (R. F. A.)
M ^{lle} D. MERMOUX	Comité médical et médico-social d'aide aux migrants, Paris
M. G. MÉTAIX	Paris

Liste des participants

IX

M. MOKTARI	Bureau du travail et des affaires sociales d'Algérie, Paris
M. M. DE MONTELEMBERT	Université de Paris XI, Service de la formation continue, Créteil
M. A. MONTEIRO	Paris
M. D. DE MONTÉTY	Ministère de l'Éducation nationale, Direction de la formation continue, Paris
M. Ch. MORAZÉ	Président de la Commission nationale, pour les études et les recherches interethniques, Paris
M. K. MOUTERFI	Amicale des Algériens en France, Paris
M. A. M'RABET	Consulat général de Tunisie, Paris
M ^{lle} M.-C. MUNOZ	Centre Charles Richet, Paris
M. NADIR	Amicale des Algériens, Paris
M. D. NAIDJA	Paris
M. N'DONGO	Union des travailleurs sénégalais, Mantes-la-Jolie
M. NEDINGER	C. N. P. F., Président de la Commission sociale, Paris
M. M. ORIOL	I. D. E. R. I. C., Nice
M. M. OUZZANI	Animateur socio-culturel chargé d'un centre d'alphabétisation
M. Omar OUHADJ	Syndicaliste, Paris
M ^{lle} PAIN	Service social d'aide aux émigrants, Paris
M. P. PARAF	Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la paix, Paris
M ^{me} J. PILLET	I. E. D. E. S., Paris
M. M. PILLODS	C. R. E. D. I. F., Saint-Cloud
M. J. POIRIER	Directeur de l'I. D. E. R. I. C., Nice
M ^{me} J. POLLAIN	Service provincial d'immigration et d'accueil, Liège (Belgique)
M. J. POWER	Journaliste, Londres (Grande-Bretagne)
M. A. RABENORO	Centre Charles Richet, Paris
M. C. RATSIMI HENA	C. R. E. D. I. F., Saint-Cloud
M. F. RAVEAU	Directeur du Centre Charles Richet d'étude des dysfonctions de l'adaptation, Paris
M. RIZA SALAH	Paris
M. F. ROBIN	Paris
Mgr G. ROCHCAU	Secours Catholique, Paris
M ^{me} V. DE RUDDER PAURD	Équipe de recherches sur la main-d'œuvre immigrée, C.N.R.S., Paris
M. C. SAMMUT	Sociologue, Paris
M ^{me} K. SANOGHO	Assistante sociale, I. N. P. S., Bamako (Mali)

M. A. SAYAD	Maison des Sciences de l'Homme, Paris
M. M. SEBBANI	Brunoy
M. J. SERVIER	Université Paul Valéry, Montpellier
M ^{me} J. SINGER-KÉREL	Fondation nationale des sciences politiques, Service d'étude de l'activité économique, Paris
M. N. SPIELVOGEL	Paris
M. H. SWEDNER	Sociologiska Institutionen, Lund (Suède)
M. TABOADA LEONETTI	Équipe de recherche sur la main-d'œuvre immigrée, C. N. R. S., Paris
M. TALKA	C. R. E. S. M. E., Aix-en-Provence
M ^{me} M. TALLARD	C. R. E. D. O. C., Paris
M. G. TAPINOS	Institut national d'études démographiques, Paris
M. L. TARAVELLA	Centre de documentation sur les migrations, Paris
M. A. THÉBAUD	Saint-Michel-sur-Orge
M. N. TRAQUINA	Sociologue, Lisbonne (Portugal)
M ^{lle} M. TRÉBOUS	Revue <i>Paysans</i> , Issy-les-Moulineaux
M ^{lle} TRILLAT	Directrice du Service social d'aide aux émi- grants, Paris
M ^{me} Maryse TRIPIER	Équipe de recherche sur la main-d'œuvre immigrée, C. N. R. S., Paris
M ^{lle} M.-C. VIGUIER	Attachée de recherche au C. N. R. S., Tournepieuille
M. J. WIDGREN	Invandrarutredningen, Stockholm (Suède)
M. U. WINDISH	Sociologue, assistant à l'Université de Genève (Suisse)
M ^{lle} H. YANAT	Service social d'aide aux émigrants, Paris
M. J.-P. ZIROTTI	I. D. E. R. I. C., Nice

Introduction : le phénomène migratoire

PHILIPPE J. BERNARD

L'immigration étrangère en Europe occidentale n'est pas un phénomène nouveau, mais depuis quelques années son ampleur est devenue telle que les problèmes posés ont changé de nature.

Tout d'abord, tous les grands pays industriels de l'Europe occidentale sont désormais affectés, y compris l'Italie, l'Espagne et même la Grèce, considérés jusqu'ici surtout comme des pays d'émigration. Le volume des mouvements s'est accru, la France et l'Allemagne fédérale seules comptant aujourd'hui chacune près de 4 millions d'étrangers. La distance d'origine des migrants tend à augmenter en même temps que la proportion venant de pays méditerranéens extra-européens (Turquie, Afrique du Nord), voire de plus loin. Leur spécialisation tend à se restreindre, puisque si l'on met à part les étudiants venant acquérir la formation qu'ils ne peuvent trouver chez eux et quelques cas particuliers (médecins pakistanais en Grande-Bretagne), ils occupent presque exclusivement des emplois de manœuvres ou de travailleurs peu qualifiés. La distance sociologique entre les migrants et les populations nationales (différences des genres de vie, tendances ou non à l'absorption ou l'interpénétration) ne paraît guère aller en se réduisant, c'est le moins qu'on puisse dire. Enfin, les migrants, qui sont parmi les derniers à profiter des avantages de la société industrielle et les premiers à pâtir de ses tares et des fluctuations de la machine économique, peuvent être victimes de mesures de discrimination, de manifestations ouvertes ou larvées de racisme et parfois de violences.

La prise de conscience de cette situation suscite dans les pays d'immigration diverses attitudes et réactions. Au premier rang de celles-ci on peut signaler les efforts de bonne volonté destinés à soulager la condition des migrants en attirant l'atten-

tion sur des situations jugées choquantes, en améliorant la façon dont ils sont « accueillis », ou en aidant à lutter contre un de leurs handicaps majeurs dans la compétition économique-sociale par leur « alphabétisation ». Le grand public n'est pas toujours bien au courant de ces efforts, sensibilisé comme il l'est aux informations véhiculées par les moyens d'information de masse faisant volontiers état des mauvaises conditions de vie des travailleurs migrants (la diffusion de ces informations est effectivement ambiguë, car si elle part d'un désir de voir s'améliorer ces conditions, elle contribue à souligner les différences entre étrangers et nationaux). La portée financière de ces efforts n'est d'ailleurs pas très considérable, et les activités de la plupart des nombreuses associations concernées, qui à l'origine reposaient sur le bénévolat et le volontariat, ne pourraient se poursuivre si elles n'étaient soutenues ou relayées, souvent intégralement, par les subventions et opérations des pouvoirs publics. Néanmoins, il n'est pas indifférent que ce soient généralement des initiatives isolées et spontanées qui aient montré les directions où ces actions pouvaient et devaient se développer.

Si ces efforts ne se trouvent que modérément mentionnés et exaltés — sauf dans la mesure où ils contraignent à l'action les pouvoirs publics et autres acteurs principaux —, c'est qu'ils seront généralement jugés, y compris par ceux qui y prennent part, comme n'apportant pas une contribution très adéquate aux besoins. Les efforts pour améliorer l'accueil qui leur est fait sont-ils davantage qu'un mauvais palliatif des difficultés de conditions de vie et de travail des migrants et du désintérêt et du manque de coopération des nationaux à leur égard ? Les facilités offertes pour apprendre la langue du pays ne sont-elles pas elles-mêmes une manifestation de la croyance bien ancrée en la supériorité de la culture du pays d'immigration sur celles des pays de départ, et même d'une ignorance et d'un refus à les considérer en quoi que ce soit comme des cultures ?

Par ailleurs, en portant l'attention sur la vie matérielle et sociale des migrants et leurs rapports avec les nationaux, n'isole-t-on pas un élément d'un ensemble lié de phénomènes ? N'importe-t-il pas en fait, non pas tant de singulariser le groupe des migrants en face de celui des nationaux, considéré comme groupe de référence, que d'analyser l'ensemble d'une société aux prises avec le problème de l'immigration qu'elle vient précisément sécréter ? C'est ce que suggère pour sa part de façon frappante le

titre de l'ouvrage de Michel Marié, *La fonction miroir*¹. Lorsque nous parlons des immigrés et des problèmes que crée leur présence, c'est de nous-mêmes en réalité dont nous parlons et venons tracer le portrait. De même que, selon Tocqueville, l'émigration dans le Nouveau Monde servait de révélateur et tendait à exagérer les caractéristiques et défauts respectifs des mères patries, de même, et de façon plus marquée encore, l'immigration d'aujourd'hui viendrait servir de révélateur aux particularités, défauts, divisions et tensions de nos sociétés. On pourrait aujourd'hui comparer les diverses sociétés d'Europe occidentale — ou noter leurs points de similitude — en observant la façon dont elles se comportent les unes et les autres à l'égard de l'immigration.

De nombreux analystes s'attachent pour leur part à démêler les raisons des tensions pouvant exister entre communautés ethniques, en même temps que les racines des préjugés, stéréotypes, comportements discriminatoires jouant à l'encontre des uns et des autres. On ne nie généralement pas qu'ils font là œuvre utile ; encore faudrait-il qu'ils ne tendent pas à négliger les conditions économiques et sociales ou encore les dispositions légales et réglementaires pouvant contribuer à les favoriser. Aux divisions en communautés ethniques tendent en effet à correspondre des spécialisations socio-professionnelles de droit ou de fait plus ou moins accusées. S'il peut arriver que des groupes minoritaires occupent des positions économiques privilégiées pour avoir développé des activités que les groupes majoritaires n'ont pas su ou voulu mener à bien, c'est surtout en fait la situation inverse qui s'observe. En Europe occidentale, aujourd'hui, les étrangers tendent à occuper des positions et emplois que les nationaux délaissent et qui correspondent à de moindres qualifications, rémunérations, et positions de considération sociale et sécurité. La question dès lors qui vient se poser est celle-ci : n'y a-t-il pas, dans l'organisation et le fonctionnement de nos sociétés, des raisons fondamentales au phénomène des migrations demandant l'emploi de catégories inférieures de travailleurs et l'existence d'un véritable prolétariat industriel de réserve ?

Cette interrogation avec, plus ou moins brutalement formulée, la réponse qu'elle implique, est sous-jacente à beaucoup d'analyses du phénomène de l'immigration présentées ces derniers

1. *La fonction miroir. On croit parler des immigrés alors qu'en fait...*, compte rendu de fin d'études, par T. Allal, J.-P. Buffard, M. Marié, T. Regazzola, 1974, 211 p.

temps. Elle aide à apercevoir pourquoi il ne peut guère y avoir, dans les conditions présentes, d'immigration se déroulant de façon satisfaisante. A ce titre, elle entraîne dans une très large mesure la conviction. Cependant, si elle peut contribuer à susciter des actions visant à corriger les défauts observés et les situations qui sont à leur origine, elle peut aussi avoir un effet inverse.

Par cette interrogation, en effet, les analyses et interrogations propres des différents spécialistes se trouvent en quelque sorte renvoyées dos à dos et réadressées à l'heureuse issue d'une solution maximaliste du changement social. Les sociologues ayant noté le désavantage culturel dont souffraient les minorités étrangères, puis aperçu que leur offrir des facilités permettant d'accéder davantage à la vie culturelle du groupe dominant signifiait en fait leur demander d'aliéner une seconde fois leur autonomie et leur personnalité propre, se verront conseiller de reporter leur attente sur une reconstruction à zéro de la société : mais par là même, les efforts qu'ils peuvent entreprendre en faveur d'un renforcement de la base culturelle des groupes dominés risquent de se trouver dépréciés. De la même manière, les économistes s'attachant à découvrir les structures et situations favorisant l'emploi des étrangers dans de mauvaises conditions, les urbanistes étudiant les effets respectifs sur les communautés ethniques des diverses formes de logement et de développement urbain, les médecins et psychologues s'attachant aux facteurs générateurs de tensions, les juristes relevant les textes de lois et pratiques réglementaires favorisant les discriminations risquent de se voir objecter de ne procéder à chaque fois qu'à une analyse partielle, et par là de contribuer plutôt à consolider les situations mêmes qu'ils dénoncent. Que cette dernière appréciation doive être considérée comme vraie ou fausse est affaire de sentiment, mais il reste que son effet peut être de décourager des efforts dont le succès se trouve à l'avance récusé.

Cependant, les attitudes et réactions passées en revue ne peuvent encore représenter qu'une réponse partielle au phénomène. En effet, on ne peut se placer du seul point de vue des pays d'immigration. La migration, comme il est bien connu, est le résultat de la mise en regard d'une double situation, celle régnant dans le pays de départ et celle régnant dans le pays d'arrivée, elle dépend de la conjonction d'un *push* et d'un *pull*.

Bien plus encore que dans le cas des migrations des zones rurales vers les zones urbaines d'un pays, les migrations internationales actuelles sont fonction du moindre développement des

zones de départ, dont la plupart méritent précisément l'appellation de « sous-développées ». Que les gouvernements des pays concernés tentent de s'opposer à l'émigration ou de l'ignorer (tel a été longtemps le cas au Portugal) ou qu'ils s'efforcent de l'organiser de manière si possible à en accroître les avantages et réduire les inconvénients ne change apparemment pas grand-chose à la situation. Celle-ci est en gros à peu près toujours la même. La croissance démographique dans ces pays est rapide, ou l'a été jusqu'à une période récente, lorsqu'elle n'a pas tendu encore dernièrement à s'accélérer. Celle-ci est liée au contact avec les pays avancés, les progrès de l'hygiène amenant une forte chute de la mortalité, et parfois même une légère hausse de la natalité, avant que des changements sociologiques plus profonds liés au processus du développement viennent amener la baisse de cette dernière. De toute façon, le contact avec l'extérieur suscite de nouveaux besoins qui, au départ, ne peuvent pas être satisfaits par la production locale, tandis que les activités traditionnelles — agriculture, artisanat, petites industries —, soit en raison de limitations physiques (quantités de terres disponibles) soit pour des raisons tenant à l'organisation sociale et à celle des marchés, n'offrent pas des emplois nouveaux dans la proportion requise. Il en est d'autant plus ainsi que l'application du progrès technique indispensable au relèvement du niveau de vie demande ou a demandé jusqu'ici plutôt leur diminution. D'autre part, hors de ses zones d'origine, l'industrie moderne trouve généralement difficilement l'environnement qui vient faciliter sa croissance.

Dans ces conditions, l'apparition d'un mouvement de migration des pays les moins développés vers les plus développés se comprend. Pour les premiers, l'émigration apparaît comme un pis-aller, mais qui doit permettre de hâter le lancement et d'accélérer la poursuite du développement recherché : les émigrants acquièrent les qualifications que demande l'activité moderne et dont le pays aura besoin à leur retour ; les sommes qu'ils enverront à leurs familles restées au pays aideront celles-ci à vivre et, par la contribution apportée à l'équilibre de la balance des paiements, aideront aux achats d'équipement indispensables au développement national ; la diminution de la pression démographique dans les zones de départ facilitera leur modernisation ; les contacts noués avec un ou plusieurs pays d'immigration faciliteront la mise sur pied d'entreprises communes favorables au développement.

Que ce schéma corresponde en fait bien mal à la réalité appa-

raît au fil des communications présentées, notamment de celle du Prof. I. Baučić, qui examine le cas de l'émigration yougoslave. En gros, il ressort des études que les meilleurs travailleurs tendent à être conservés par les pays d'immigration, qui leur offrent de plus grands avantages. Ceux qui retournent chez eux n'auront le plus souvent pas acquis de qualification ou n'auront acquis qu'une qualification ne présentant pas beaucoup d'intérêt du point de vue du développement national. Les épargnes des migrants aident à faire vivre les familles restées sur place et à construire des maisons neuves, mais elles ne s'investissent guère dans de nouvelles activités économiques. L'émigration tend à vider les zones de départ de leurs éléments les plus dynamiques et défavorise plutôt leur modernisation. Par ailleurs, la présence dans un pays de travailleurs venant d'un autre pays ne favorise pas nécessairement les relations entre les deux gouvernements concernés et peut même constituer entre eux une pomme de discorde ; en tout cas, la direction que prennent les investissements étrangers d'un pays développé ne paraît nullement liée à l'origine des migrants qu'il reçoit. Rien jusqu'ici ne permet d'affirmer que l'émigration fait réellement avancer plus vite sur le chemin semé d'embûches du développement.

La découverte — si découverte il y a — de ces résultats, vient rendre perplexe ceux qui la font. Deux tentations opposées s'offrent dès lors à eux. La première est de mettre en avant le manque d'éducation des habitants des pays d'émigration et les obstacles sociologiques à leur développement. L'autre amène à mettre en cause la forme de développement que connaissent les pays avancés. Selon cette dernière, il n'y aurait sous-développement de certaines zones qu'en raison du développement à leur détriment de quelques autres. Dans le cadre du libéralisme et du jeu des forces aveugles qui l'engendrent, l'apparition de phénomènes de domination et de concentration ne saurait être empêchée.

La prise en compte des relations internationales ne fait ainsi que confirmer les uns et les autres dans leurs positions de départ. On se trouve ainsi ramené à la fois au handicap socio-culturel des migrants et aux phénomènes de domination qui tendent à le perpétuer, sans avoir en fait beaucoup avancé dans la voie d'une compréhension scientifique des phénomènes de migration.

Si l'on veut s'employer en ce sens, il semble qu'il soit nécessaire d'élargir l'attention en faisant davantage appel aux ressources des diverses sciences sociales, de l'anthropologie à la psychologie et psycho-sociologie. Il convient toutefois de se rappeler à

ce propos, comme on le faisait dernièrement en ce qui concerne la sociologie américaine, qu'aucun progrès conceptuel d'envergure ne semble avoir été accompli dans le domaine des relations inter-ethniques depuis pas mal d'années². Les quelques indications qui suivent, sans prétendre assurément combler à elles seules cette lacune, ont seulement pour objet de faire apparaître les directions dans lesquelles il pourrait le mieux convenir de se diriger.

Le premier ordre de phénomènes qui paraissent devoir être invoqués a trait à la constitution des divers groupes humains. Les études d'anthropologie et d'histoire montrent que les hommes, dans les premiers stades de leur développement social, tendent très généralement à se grouper en tribus, chefferies ou clans, comptant de quelques centaines à quelques milliers d'individus. La caractéristique d'origine de ces groupes est de n'être que des familles étendues, rassemblées sous l'autorité du ou des chefs de lignage, l'objet des diverses règles observées en matière de mariages et d'alliances paraissant avoir très spécifiquement pour but de perpétuer la cohésion du groupe. Plusieurs tribus ou clans voisins peuvent considérer qu'ils font partie d'un même peuple, que la langue et les coutumes en vigueur soient communes ou propres à chacun de ceux-là, et qu'il existe ou non une autorité ou organisation politique commune.

La constitution d'unités politiques nouvelles, généralement de plus grande taille, vient compliquer ce schéma. Dans une certaine mesure, limites des groupes ethniques et des collectivités étatiques viennent se superposer. Les peuples et tribus tendent en effet à se maintenir ou constituer en tant qu'unités politiques, tandis qu'à l'intérieur d'une unité politique établie par voie de conquête ou autre forme de domination, la langue et les coutumes du ou des groupes dominants tendent elles-mêmes à la longue à s'imposer, des mélanges ou infiltrations de populations pouvant jouer un rôle dans ce processus. Quelle que soit la situation observée, cependant, et aussi bien chez les peuples sédentaires que chez les nomades, un lien vient exister entre ceux-ci et le territoire qu'ils occupent. Un, ou une série de groupes ethniques

2. M. Banton, « Race in the American sociological tradition : from Park to Parsons », *The Jewish Journal of Sociology* (Londres), juin 1974. Sur le même sujet, cf. R. Duchac, *La sociologie des migrations aux États-Unis*, Paris-La Haye, Mouton, 1974.

ques apparaissent normalement comme propriétaires d'un territoire donné ; dans beaucoup de tribus décrites par les anthropologues, le chef fait même figure de seul propriétaire du sol, les représentants éventuels d'autres groupes y faisant figure d'étrangers.

Les ethnies constituent des communautés « chaudes » à l'intérieur desquelles l'individu trouve l'occasion d'échanges intenses et se sent protégé. On a défini l'appartenance à un peuple par la capacité à communiquer plus efficacement et sur un plus grand nombre de sujets avec les membres du groupe qu'avec l'extérieur³. Cette définition s'applique certainement tout autant aux groupes et communautés ethniques qu'aux nations dans le sens contemporain du terme.

En général, plus la distance entre les groupes est grande et la différenciation entre les individus qui les composent est marquée, et moins l'on voudra renoncer, de part et d'autre, à l'identification et à la protection qu'assure l'appartenance à un groupe donné, ou seulement risquer de les perdre. Sans doute la compréhension de la différence de l'autre, de son « altérité », n'empêche-t-elle pas une connaissance réciproque ; mais les échanges entre individus de groupes différents tendent à être plus limités que les autres, et demandent un plus grand effort, ajustement ou changement de comportement : d'où les résistances et conflits qu'ils peuvent provoquer. La constatation de l'existence de l'autre aide aussi à prendre conscience de sa propre appartenance, et les conflits et compétitions, même et parfois surtout avec des voisins proches, sont une des meilleures occasions qui soient de renforcer la cohésion du groupe.

Dans les sociétés dites « avancées », les relations entre les individus et le groupe auquel ils appartiennent tendent à différer quelque peu de ce qu'elles sont ailleurs. Le point essentiel n'est pas tant que les positions sociales y sont moins fixées à l'avance — il est indéniable que dans les sociétés modernes, la condition des uns et des autres reste dans une large mesure déterminée par les accidents de la naissance et de l'éducation — mais que les types caractérogiques sont susceptibles d'exercer une plus grande influence sur les destins individuels⁴. La contrepartie en

3. K. W. Deutsch, *Nationalism and social communication. An inquiry into the foundation of Nationality*, M.I.T. Press, 1953.

4. A. Kardiner, *The psychological frontiers of society*, 1945 (chapitres consacrés à « Plainville », États-Unis).

est que l'intégration des individus dans le groupe est plus délicate et qu'elle peut être affectée par diverses inhibitions ou frustrations. Une des façons pour l'individu de lutter contre celles-ci sera de chercher à s'associer de préférence à ceux qui peuvent lui ressembler et jouer pour lui le rôle d'un miroir venant rehausser l'image de son ego, et ce souvent en portant des jugements négatifs sur ceux qui diffèrent de lui — en particulier les représentants d'autres groupes ethniques⁵.

Les études du comportement animal ont par ailleurs fait référence à une notion à laquelle il peut encore ici être fait appel, celle de domestication. Les espèces domestiquées, c'est-à-dire celles sur lesquelles une volonté extérieure s'est manifestée — et l'homme lui-même en serait un des principaux exemples — apparaissent susceptibles de connaître des variations génétiques beaucoup plus marquées que les autres⁶; en même temps, la place des comportements innés tend à diminuer par rapport à celle des comportements acquis. Par voie de conséquence, la préservation de l'identité physique du groupe paraît beaucoup moins bien assurée que lorsque les comportements innés compliqués que décrivent les spécialistes de l'éthologie président tant aux accouplements qu'aux autres relations des individus entre eux. On conçoit que, pour ce qui concerne les espèces domestiquées, si l'identité du groupe doit être préservée, il soit nécessaire que les comportements innés soient remplacés par des règles précises ordonnant les comportements et transmises aux individus par l'expérience sociale.

Les différents groupes humains peuvent être séparés par des distinctions physiques ou autres plus ou moins marquées. On s'accorde généralement à reconnaître que ces distinctions sont, dans une large mesure, le résultat d'un processus de sélection et d'adaptation à des environnements différents. Quelle qu'ait pu être dans le passé la nécessité de ces distinctions, cependant, elles apparaissent aujourd'hui avoir dans une large mesure disparu ou être en voie de disparition. Si donc il y a une nécessité pouvant commander le maintien des différents groupes ethniques tels qu'ils sont aujourd'hui constitués, celle-ci ne peut être que d'ordre sociologique, son effet devant être de contribuer à assurer une intégration aussi bonne que possible de l'individu au

5. *Ibid.*

6. K. Lorenz, *Essais sur le comportement animal et humain*, Paris, Le Seuil, 1972.

groupe social. La même idée peut être encore exprimée en disant que ce qui fait l'unité d'un peuple, d'une ethnie, est avant tout l'ensemble des traits groupés sous le terme de « culture » et dont l'exercice est nécessaire à la socialisation.

Le second phénomène majeur à prendre en considération dans l'étude des migrations ne fait pas au même degré appel à l'étude d'un passé lointain. Il s'agit de la tendance à l'inégalité et à la concentration géographique des transformations sociales.

Cette inégalité ne doit pas être confondue avec l'inégalité politique des différents groupes, c'est-à-dire la domination des uns sur les autres, ni avec celle des dispositions naturelles des individus. Si cette dernière existe et peut être mesurée, ce ne sera que par rapport à certains critères dont la fragilité a souvent été évoquée ; de toute façon elle ne devra être comprise que comme une résultante, une manifestation de l'inégalité des transformations sociales, laquelle apparaît elle-même liée à divers facteurs parmi lesquels interviennent certainement des différences tenant à la fois aux caractéristiques du groupe et à l'environnement.

L'inégalité des transformations à laquelle il est fait référence peut prendre de multiples formes. Pourquoi des révolutions intellectuelles ou juridiques se sont-elles produites ici et non ailleurs ? Pourquoi de nouvelles puissances politiques et militaires ont-elles fait leur apparition ici à tel moment, tandis qu'ailleurs se créaient ou disparaissaient tels courants commerciaux, religieux ou artistiques ?

La forme moderne la plus visible de l'inégalité des transformations est l'inégalité du développement économique. Le développement économique, comme il est bien connu, a fait son apparition et tend à se poursuivre dans certaines zones et au sein de certains groupes favorisés (avec cette réserve que, comme on a tenté de le démontrer, ces groupes favorisés économiquement parlant auraient souvent à l'origine formé des minorités politiquement défavorisées mais ayant réussi à préserver leur identité)⁷. En se poursuivant, le développement tend à se concentrer au sein de ces zones favorisées, au détriment souvent des moins favorisées qui les entourent. Ultérieurement, sans doute, il peut se propager au sein des zones et groupes voisins, et parfois même, quoique plus rarement, dans les plus éloignés. Mais le phénomène dominant reste celui qui a été désigné par le terme de « polarisation ».

7. E. E. Hagen, *The Theory of social change*, Dorsey Press, 1962.

Même lorsque le développement prend place dans les zones et groupes jusque-là peu favorisés, il le fait sous forme de points de concentration, de « pôles de croissance », dont les effets se font sentir, comme ceux des premiers, au sein des zones qu'ils dominent.

Que le développement prenne une telle forme n'a rien d'un mystère. La concentration géographique des activités est le résultat des avantages provoqués par leur rapprochement, très généralement plus importants que ceux qui peuvent résulter de leur dispersion. Ces avantages peuvent encore être exprimés en disant que la concentration géographique a pour effet de faciliter les contacts et de maximiser les communications (la ville, a-t-on dit, est « le lieu où l'interaction sociale se développe dans les meilleures conditions »)⁸.

On voit ainsi le rapprochement qui s'opère entre les zones de concentration et les groupes ethniques dont il était question plus haut : les uns et les autres apparaissent comme les ensembles à l'intérieur desquels les communications entre individus sont les plus aisées. Dans ces conditions, on comprend que les villes, les grands pôles de l'activité tendent à être situés, sinon toujours à l'intérieur d'un groupe ethnique unique et vaste, du moins au contact de groupes bien définis et entretenant entre eux des communications multiples et aisées. Le développement social apparaît ainsi comme le résultat d'un jeu subtil entre des régions possédant chacune son centre et sa périphérie et exerçant les unes sur les autres des influences inégales, le centre d'une région dominée venant servir de relais à la diffusion des innovations et autres impulsions ainsi qu'à la remontée des réactions et autres informations éventuelles⁹.

Un troisième ordre de phénomènes à prendre en considération a précisément à faire avec l'influence que les groupes humains exercent les uns sur les autres. Même s'ils restent distincts, ceux-ci tendent à s'influencer, à dominer ou à être dominés et à s'imiter les uns les autres. Aucun groupe, aucune société ne veut ou ne peut aujourd'hui s'isoler complètement. Autrefois, un tel isolement pouvait être possible dans certaines limites, une de celles-ci étant la taille de l'« isolat » permettant, génétiquement parlant, à un groupe de se perpétuer. La forme moderne de la civilisation,

8. P. Claval, « La théorie des villes », *Revue géographique de l'Est*, 1-2, 1968.

9. J. Friedman, *A Theory of polarized development*, 1970.

l'intensité des transports et de toutes les formes de contact ne le permettent plus.

L'influence exercée par les groupes les uns sur les autres est très fortement asymétrique. Celles des plus avancés sur les autres se fait beaucoup plus sentir que l'influence inverse, la différence dans l'influence exercée pouvant servir précisément à donner une définition de cet avancement. Il a déjà été fait référence à l'influence que les pays dits développés exerçaient sur ceux qui l'étaient moins : modes de consommation et de production, organisation politique, comportement démographique, diffusion des connaissances et des cultures ; toutefois l'influence inverse, moins évidente, est peut-être plus importante qu'il n'apparaît généralement.

Si cette influence doit normalement tendre à réduire les disparités, ce ne sera souvent qu'à long terme, et il arrivera généralement que le premier effet des contacts soit plutôt de les accroître — comme en matière démographique, où la poursuite du développement tend à réduire la croissance, mais ses débuts à la stimuler. Des phénomènes de domination risquent aussi de s'installer et, s'il n'y a pas de mouvement dialectique en retour, de cristalliser et d'accroître les premières disparités.

A ces phénomènes généraux, qu'il est nécessaire de prendre conjointement en compte si l'on veut saisir la genèse des migrations et des problèmes qu'elles viennent soulever, il faut ajouter un certain nombre de caractéristiques propres à l'immigration actuelle en Europe occidentale ou dans chacun des pays qui la composent.

Les migrants de la période précédente, essentiellement ceux venant d'Europe et se dirigeant vers l'Amérique et les autres « pays neufs », partaient généralement sans esprit de retour. Ils pouvaient se déterminer librement dans les pays qui les recevaient, en espérant y gravir plus ou moins bien les différents échelons sociaux. Dans une certaine mesure, une immigration de même nature s'est longtemps dirigée vers la France, le pays d'Europe qui, en raison de sa faible croissance démographique, a le moins contribué à l'émigration outre-mer du 19^e siècle et a, dès le milieu du 19^e siècle, et davantage encore au 20^e siècle, accueilli des immigrants européens ou méditerranéens en pratiquant plus ou moins bien une politique dite « d'assimilation ».

L'émigrant d'aujourd'hui, dans les différents pays d'Europe occidentale, n'est de plus en plus, à ses propres yeux, comme aux yeux de ceux chez qui il se rend, qu'un « hôte » passager que

remplaceront bientôt d'autres de ses frères. Dès lors le phénomène de stratification des différentes communautés et leur isolement en ghettos plus ou moins étanches, qui se développent d'autant plus que les migrations sont plus proches dans le temps et que la distance culturelle entre communautés est plus grande, changent de signification. S'il y a possibilité d'intégration — et c'était le cas aux États-Unis pour toutes les communautés, Noirs mis à part — le phénomène du regroupement sur soi de chacune des minorités n'apparaît, du point de vue de l'individu, que comme un événement transitoire, lui apportant une certaine protection, et laissant la place à une assimilation et élévation sociale éventuelles. Si cependant il n'y a plus guère d'assimilation et que le choix des migrants n'est qu'entre rentrer chez eux ou faire de façon permanente partie d'une communauté « étrangère », la séparation des communautés apparaît n'être plus que l'accompagnement et la traduction d'une stratification du marché du travail sur une base ethnique. C'est ce que vient souligner en particulier la communication du professeur Albeda. Un tel phénomène, dans la mesure où il est prouvé — car il existe tout de même une certaine mobilité socio-professionnelle des migrants, comme le suggère la communication de M^{lle} Viguié — est lié sans doute à la facilité des déplacements et des retours et au désir des migrants de rester avant tout en rapport avec leur communauté d'origine ; mais il dénote également l'absence de quelque chose d'analogue à ce qui a été nommé aux États-Unis la « frontière », c'est-à-dire une zone d'appel où des fonctions diverses étaient susceptibles d'être occupées par tous ceux qui voulaient bien y employer leurs forces. Sans être fermées ou moins encore figées, les sociétés européennes actuelles semblent posséder toutes sortes de mécanismes freinant la pénétration des nouveaux venus, sauf précisément en ce qui concerne les positions les moins recherchées.

Nous n'ajouterons rien ici en ce qui concerne les phénomènes propres à chacune des communautés de migrants ni à chacun des pays d'immigration, sauf quelques remarques rapides en ce qui concerne la France et qui mériteraient sans doute d'être traitées autrement que sous forme allusive. On notera simplement à ce sujet que la faiblesse de longue date de la pression démographique a permis en France, non pas une faiblesse de la mobilité géographique des nationaux, mais une mobilité assez sélective quant aux emplois à occuper, ceux de la fonction publique et de diverses formes de services étant les plus recherchés. Une classe

ouvrière ne s'en est pas moins constituée, à la fois nombreuse et d'autant plus cohérente qu'elle s'est formée relativement lentement ; mais il a fallu à chaque fois, dans les temps et lieux où une croissance économique rapide était enregistrée, faire appel à des étrangers pour satisfaire les besoins de main-d'œuvre. L'immigration étrangère avait par ailleurs une autre destination, la société française ayant longtemps constitué pour diverses communautés une terre d'accueil relativement tolérante, leur permettant d'y subsister et de se découvrir des spécialités sans trop se constituer en ghettos séparés du reste de la population¹⁰. Au cours de la période récente, cette deuxième forme d'immigration s'est assez sensiblement réduite, en même temps que l'origine géographique des migrants se modifiait et que la croissance économique s'amplifiait. De la sorte, les nouveaux migrants n'effectuent de plus en plus que les travaux du bas de l'échelle de la machine industrielle, mais dans une société où, en dépit des dénégations, ceux-ci restent sans doute relativement moins appréciés que ce ne peut être le cas dans quelques-uns des pays voisins.

Si l'on veut saisir avec plus de précision la nature des relations s'établissant entre les individus et groupes des différentes communautés, il sera dans chaque cas nécessaire de se livrer à des études analytiques, faisant appel par exemple aux ressources de la psychologie ou psychiatrie sociales et intégrées dans des études d'écologie humaine ou de sociologie urbaine, puisque aussi bien c'est généralement en milieu urbain que s'observent aujourd'hui les contacts interethniques. On arrivera ainsi à voir comment les communautés de migrants se reconstituent et se transforment et comment s'opèrent simultanément ces processus d' « intégration fonctionnelle » et d' « exclusion sociale » dont parle C. C. Almeida. Mais une question générale, déjà évoquée plus haut, peut encore être posée. Elle est de savoir si les conditions dans lesquelles se déroule la vie des travailleurs migrants en Europe occidentale ne doivent pas être avant tout reliées aux conditions de fonctionnement du système existant d'économie privée et de profit communément appelé capitaliste.

Nous n'essaierons pas de donner ici une réponse complète à cette question, nous contentant d'observer que les pays capitalis-

10. Au début du 20^e siècle le contingent étranger était fort important dans le secteur tertiaire. Cf. J. C. Bonnet, « L'immigration dans la France contemporaine. Travaux récents et directions de recherches », *Les Cahiers d'Histoire*, 2, 1974, et *Homme et Migrations*, Documents, n° 869, 1^{er} octobre 1974.

tes sont effectivement les seuls à être aujourd'hui le lieu d'une immigration massive — les seuls aussi dont les conditions de vie apparaissent exercer un effet d'attraction sur un vaste nombre d'étrangers. Dans l'unique pays « socialiste » qui a commencé à recruter une main-d'œuvre dans des pays lointains — il s'agit de l'Allemagne de l'Est — les conditions de vie et d'emploi (notamment par l'octroi d'une formation qui puisse être utile après le retour) semblent bien, d'après ce qui a été annoncé, devoir différer quelque peu de ce qu'elles sont ailleurs.

On observera néanmoins que les secteurs employant des travailleurs étrangers comprennent les services publics ou domestiques qui ne sauraient être tenus pour des créateurs directs de plus-value. En fait, s'il est un aspect du système politico-économique existant qui doit être plus particulièrement mis en cause pour rendre compte des conditions présentes, c'est son libéralisme réel ou supposé qui doit être désigné. Dans ce système, dont la clé est vue dans l'autonomie des décisions et la fluidité des facteurs de production, la présence de travailleurs étrangers, généralement jeunes et sans famille et aisément mobiles, peut être considérée comme un facteur positif. Mais en un autre sens, l'existence de groupes ethniques se mélangeant mal les uns aux autres apparaît comme génératrice de viscosités et de dysfonctions. Les restrictions juridiques censées protéger les nationaux qui interviennent dans des conditions qui, pour le reste (marché de l'emploi ou du logement) demeurent libérales, en créent d'autres. L'existence de groupes ethniques se mélangeant mal les uns aux autres aggrave ainsi les phénomènes d'inégalité et de domination. C'est pourquoi on peut penser que — à l'intérieur du système existant — toute amélioration des conditions intéressant les travailleurs migrants doivent passer par une correction de ces distorsions, à l'aide d'interventions spécifiques destinées à rétablir l'équilibre et s'appliquant en matière d'emploi, de sécurité, de formation, de logement, de vie culturelle, etc.

Tel est, sommairement esquissé, le tableau de fond sur lequel on peut tenter d'apprécier les problèmes que pose l'existence des migrations dirigées vers l'Europe occidentale. Le colloque de juin 1974 où furent présentées les communications rassemblées ci-après ne comportait pas d'ordre du jour restrictif. Il était apparu en effet que les questions politiques, économiques, sociologiques, culturelles, juridiques étaient à un tel point liées qu'il y avait grand intérêt à ce que les points de vue des uns et

des autres puissent s'éclairer réciproquement. Retenir un thème spécifique aurait d'autre part eu l'inconvénient de ne pas permettre à tous ceux qui avaient quelque chose à dire de s'exprimer comme ils l'entendaient. A tous le moins, il était intéressant que pour ce premier effort — pour ce qui concerne la France, on ne saurait citer sur ce sujet de réunion scientifique récente de cette ampleur — les migrations en Europe occidentale soient étudiées d'un aussi grand nombre d'angles différents qu'il était possible, quitte à ce que prennent place par la suite des réunions plus spécialisées sur tel ou tel thème particulier. On notera toutefois qu'ont eu lieu dernièrement une série de travaux et de réunions internationales suscitées par des organisations internationales (O.I.T., C.E.E., O.C.D.E., O.N.U.), ou des organisations privées (Association de juristes, de syndicalistes, etc.), et à laquelle ont participé des représentants de pays tant d'émigration que d'immigration témoignant, s'il en est besoin, de la sensibilisation des diverses opinions aux problèmes posés par les mouvements de population.

Les participants ont été fort nombreux, et les débats du colloque ont été suivis et animés. Un effort a été fait pour donner la parole, non seulement à des chercheurs et analystes, mais aussi à des praticiens des questions d'immigration, venant de France, des autres pays d'immigration européens et des principaux pays d'émigration, ainsi qu'aux principaux intéressés, c'est-à-dire à des travailleurs migrants présents en Europe occidentale, lesquels n'ont pas toujours la possibilité de se faire directement entendre dans des réunions de ce genre. Une matinée entière fut à ce dernier effet réservée à une libre discussion.

Les échanges et controverses ont été parfois très vifs. Les juristes se sont ainsi vus pris à partie pour s'attacher aux situations de droit parfois en ignorant les situations de fait, les sociologues ont renvoyé la balle aux économistes qui n'auraient pas suffisamment fait l'analyse des causes structurelles des problèmes suscités par la migration, les médecins ont été mis en cause pour considérer la pathologie des cas qui leur étaient soumis par rapport à une « norme » sociale qu'ils tendraient à accepter telle quelle. Les enseignants et bénévoles attachés à l'œuvre d'élever le niveau de connaissance de la langue et du niveau culturel des migrants ont pu encore se voir reprocher de participer malgré eux à une œuvre d'impérialisme culturel et de diffusion d'un discours de la culture et des groupes dominants, les responsables syndicaux de ne s'intéresser parfois que modérément aux problè-

mes des migrants. De leur côté les divers services administratifs et les gouvernements et, de façon générale, tous les représentants des pays que l'on dit « d'accueil » n'ont pas manqué d'être critiqués de diverses façons, tandis qu'en retour, des analystes et critiques de divers types se sont vus accusés de ne guère dépasser le stade de la contribution purement verbale. La situation et la politique suivies dans les divers pays de départ n'ont pas été directement mises en cause, mais elles l'auraient sans doute été également si les débats du colloque avaient été davantage orientés en ce sens. Quels qu'aient pu être ces divers propos, cependant, le colloque a permis en dernière analyse de faire apparaître de larges zones d'accord sur l'origine et l'importance des problèmes posés par les migrations et sur les points sur lesquels il importait d'attirer l'attention et d'essayer d'amener des changements ou de provoquer de nouvelles recherches.

Les rigueurs de l'édition n'ont pas permis de reproduire toutes les communications. Il a fallu faire un choix, que la qualité des travaux a souvent rendu malaisé. Parmi les communications qui n'ont pu être retenues, on signalera en particulier celle du Dr. Z. Almeida, dont la disparition au début de 1975 a été douloureusement ressentie par tous ceux qui se sont intéressés à la santé des migrants. Le fragment de sa recherche sur les « sinistres » chez les immigrés, qu'il avait détaché à l'intention du colloque, risquait en effet, pris hors de son contexte, d'être mal interprété par un public en majorité non médical.

Parmi les communications développées oralement, et qui donc ne figurent pas dans le volume, on rappellera notamment celle de M. Ernest Glinne, ancien ministre de l'Emploi et du Travail de Belgique qui, en réponse à la question de savoir comment résoudre le problème des contacts entre autorités locales et nationales et communautés d'immigrés, a pu citer l'intéressante expérience belge des conseils consultatifs locaux de la population immigrée. Formés d'abord par cooptation pour environ trois ans, ces conseils, qui sont aujourd'hui une trentaine, sont élus par tous les immigrés. Pouvant recevoir des subventions, et collaborant largement avec les autorités locales, les conseils ont exercé dans bien des cas une influence très positive. Une autre intervention qui vaut d'être rapportée est celle de J.M. Bélorgey, auteur d'un projet de « statut des étrangers »¹¹, dont l'intérêt serait d'obliger les pouvoirs publics à formuler une politique et dont la néces-

11. *Échanges et projets*, n° 1, 1974.

sité dérive de ce que les étrangers n'ont ni les mêmes droits de fait ni les mêmes préoccupations que les nationaux.

Beaucoup de témoignages seraient d'autre part à rapporter. Nous rappellerons seulement ici ceux de M. Nadir, de l'Amicale des Algériens en France, de Mrabet Rachid, travailleur dans la région de Nice, selon lequel le bidonville pourrait être préférable au H.L.M., de A. Ben Lezar, travailleur dans une usine automobile de la région parisienne et l'un des rares immigrés délégués syndicaux, qui demandait notamment l'organisation de cours d'alphabétisation pendant les heures de travail, l'octroi de possibilités de formation en rapport avec les besoins du pays de départ, et une égalité des droits économiques sociaux et syndicaux plus réels, une question sur laquelle insistait aussi A. Bekri.

Les débats n'ont pas directement posé la question de savoir quelle pourrait être l'alternative aux migrations, quoique la question n'ait pas manqué d'être évoquée avant le colloque ou en marge de celui-ci. Que se passerait-il s'il n'y avait plus de migrations et si les migrants rentraient chez eux ? Il ne s'agit nullement là, on le sait, d'une question rhétorique : dès novembre 1973, l'immigration de nouveaux travailleurs (sauf en provenance des pays de la C.E.E.) a été suspendue en Allemagne occidentale ; à diverses reprises, inquiet de la situation de ses nationaux, le gouvernement algérien a annoncé la suspension de l'immigration en France ; à son tour, en juillet 1974, le gouvernement français a décidé la suspension provisoire de l'immigration (assortie toutefois de la possibilité d'accorder des dérogations) ; en Suisse, enfin, les électeurs ont eu à deux reprises à se prononcer sur des propositions — qui ont été rejetées — envisageant le retour chez eux de la plupart des migrants.

Une des raisons bien sûr de ne pas discuter d'une telle éventualité est qu'il n'y a pas de discussion innocente : envisager ce qui se passerait s'il était mis fin aux migrations ou si celles-ci étaient très fortement ralenties est une façon d'appeler la venue d'un pareil événement, et par là des mesures de contrôle et de discrimination qui en seraient nécessairement l'accompagnement ; la très grande majorité des congressistes étaient par trop opposés à de telles mesures pour prendre le risque de s'avancer en ce sens. D'autre part, chacun sait que la situation susceptible d'entraîner le plus brutalement un reflux des mouvements de migration serait un très fort ralentissement ou retournement de la conjoncture dans les pays d'immigration : or, demander une réduction de l'emploi des étrangers à un moment où intervient un

ralentissement et peut-être une interruption de la croissance pourrait favoriser une discrimination à l'encontre des travailleurs étrangers à laquelle, dans les divers pays d'immigration, on n'est sans doute déjà que trop enclin. D'ailleurs l'expérience montre que l'immigration clandestine — ou encore irrégulière — dont la communication de C. Sammut montre à quel point elle favorise l'exploitation des travailleurs étrangers, et dont on sait l'importance¹², ne disparaît pas nécessairement lorsqu'interviennent un changement de conjoncture et un renforcement des contrôles (du moins de ceux qui tendent à être aujourd'hui mis en place).

La véritable alternative aux migrations serait un développement accéléré des pays de départ, qui ne mettrait pas fin aux mouvements de migration, mais, comme il est par exemple arrivé entre pays de la C.E.E., leur substituerait des échanges plus équilibrés. L'expérience montre toutefois que les retards et décalages ne se rattrapent que lentement et difficilement. Les effets du changement de rapport de forces en cours et qui est lié à la crise pétrolière risquent d'autre part d'être importants, mais leur portée exacte reste encore difficile à prévoir.

Les problèmes que pose la présence de travailleurs étrangers dans les pays développés ne sont sans doute pas appelés à disparaître rapidement. Aucune solution miracle ne saurait à cet effet être attendue. Ainsi, un bien plus grand libéralisme dans l'octroi aux résidents étrangers de droits égaux à ceux des nationaux apparaît très nécessaire, tant du point de vue de la justice sociale que pour donner à nos sociétés une assise mieux en rapport avec les principes qu'elles affichent ; l'effort actuellement entrepris en Suède est à cet égard à étudier de près. Mais une politique de cet ordre ne saurait à elle seule mettre fin aux différences culturelles, aux volontés de chacun des groupes en présence de préserver son identité, aux risques d'incompréhension et même de conflits. Ce n'est en fait qu'en avançant dans de multiples directions et grâce à la conjonction de nombreux efforts que les solutions plus satisfaisantes que l'on est en droit d'attendre pourront se dégager.

12. Sur le même sujet, cf. l'article de J. Houdaille et A. Sauvy dans *Population*, juillet-octobre 1974, et la « Chronique de l'immigration », rubrique régulière de cette revue.

I

**Déterminants économiques
et expériences nationales**

Conjoncture économique et politique française d'immigration 1952-1974

JEANNE SINGER-KÉREL

Les travailleurs étrangers représentent une part de plus en plus importante dans la population active de la plupart des pays de l'Europe occidentale — à l'exception de l'Italie où les méridionaux montés au Nord remplissent la même fonction. Puisque les mouvements de ces travailleurs suivent assez fidèlement (quoique avec certains délais et variations) la courbe du cycle des pays importateurs de main-d'œuvre, on serait tenter d'y voir un épiphénomène conjoncturel. En revanche, l'ampleur grandissante du mouvement, sa diffusion dans les divers secteurs économiques et sa pénétration régionale, son adaptation aux changements de structure font penser à un processus plus durable. Phénomène transitoire, passager, intermittent ou continu et permanent ? La crise qui se profile, dont l'envergure et la nature ne semblent pas avoir de précédent depuis la guerre, devrait fournir une réponse. En attendant, dans cet essai, nous voudrions analyser dans un cas précis, celui de la France, le lien entre conjoncture interne et mouvements de travailleurs étrangers ; voir aussi quel rôle la politique gouvernementale joue dans cette évolution.

Dans une première partie, notre but est de résumer brièvement ce qui s'est passé au cours des vingt dernières années, d'établir une corrélation entre les diverses phases du cycle français et l'immigration, de percevoir sur une plus longue période, non seulement les changements dans les sources du mouvement, mais son aboutissement dans différents secteurs de l'économie. Ce débordement, à son tour, suggère un passage du quantitatif au qualitatif. Finalement nous avons essayé de reproduire les principales décisions et mesures gouvernementales pour voir si on pouvait en dégager une politique, ou l'esquisse d'une politique, selon les diverses périodes.

Car il nous a semblé nécessaire de subdiviser les années depuis la guerre en périodes. Débutant en 1952, quand la phase de reconstruction est définitivement terminée, nous en avons distingué trois : la première (1952-1962) est essentiellement dominée par la guerre d'Algérie ; la seconde (1963-1968) correspond dans ses grandes lignes à l'ouverture des frontières sur l'Europe et le monde extérieur en général ; la troisième (1968 à nos jours) couvre les années de réadaptation après la secousse de mai 1968. Comme toute division chronologique, celle-ci comporte inévitablement de l'arbitraire. Ainsi, la transition de l'économie française du domaine colonial au cadre européen ne s'est-elle pas faite d'un coup avec la fin de la guerre d'Algérie (l'entrée dans le Marché Commun date du début de 1959). Et toute période renferme les prémisses de celle qui sera.

Pourtant cet enchevêtrement n'est pas la seule difficulté, ni la plus grave. En matière d'immigration, on se heurte à d'autres obstacles. Pour n'en citer qu'un, les données ne sont pas les mêmes pour les Algériens que pour les autres travailleurs étrangers. Dans le premier cas, nous disposons d'un solde migratoire, dans le second on doit se contenter de suivre la courbe des entrées. Néanmoins, la matière à notre disposition nous a semblé suffisante pour suivre à la fois l'évolution générale du mouvement et ses changements. De plus, les recensements de 1954 et 1968 facilitent une certaine mise au point¹.

1. Les statistiques des travailleurs étrangers permanents et saisonniers, soumis à l'obligation d'obtenir une autorisation de travail sont recensées par l'Office National d'Immigration (O.N.I.), et ne tiennent pas compte des Algériens ni des ressortissants des pays de l'Afrique Noire francophone. De plus, il n'existe pas de statistiques des flux de sortie ; des estimations sont faites, mais il est vraisemblable que le taux de sortie est variable selon la conjoncture, la nature de l'immigration et les nationalités. Bien que l'O. N. I. ait cessé, depuis 1970, d'inclure les travailleurs de la C. E. E. dans ses chiffres, nous les avons réintroduits dans la mesure du possible afin de maintenir l'homogénéité des séries. Pour les Algériens, la principale statistique retenue est celle concernant les mouvements des hommes de plus de seize ans, définition plus large que celle de travailleur (mais excluant les femmes actives) et comprenant les « vrais touristes » et les étudiants. Nous n'avons pas tenu compte des mouvements migratoires entre la France et l'Afrique Noire francophone, recensés, comme dans le cas des Algériens, par le ministère de l'Intérieur : le solde de cette immigration s'élevait en 1972 à 7 014 ressortissants. Quant aux statistiques des recensements, elles sous-estiment notablement le nombre d'étrangers. La sous-évaluation serait de l'ordre de 5 à 6 %. Cf. O. Rabut, « Les étrangers en France », *Population* mai-juin 1973, p. 620.

Une fois cette description analytique achevée, nous tenterons, dans une seconde partie, d'en tirer certaines conclusions. Elles portent essentiellement sur : a) la primauté de la demande sur l'offre ; b) les motifs et contradictions de la politique officielle ; c) le passage du conjoncturel au structurel. Ce qui nous amène, finalement, à émettre des hypothèses sur la permanence du phénomène et aborder ainsi les problèmes posés par la crise qui s'ouvre.

PREMIÈRE PARTIE : CONJONCTURE, IMMIGRATION ET POLITIQUE

I. DE LA RECONSTRUCTION A LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Sortie définitivement de la reconstruction, l'économie française entre dans le processus que certains ont surnommé « la seconde révolution industrielle », pour souligner l'accélération de la migration des campagnes vers les villes et la nouvelle concentration industrielle, financière et commerciale.

Rapidement, cette sous-période va être dominée par la guerre d'Algérie. Celle-ci exerce non seulement un effet indirect sur le problème des travailleurs étrangers — par son emprise sur l'économie — mais aussi une influence directe : rappel du contingent et allongement du service militaire à un moment où le marché du travail est déjà touché par les « classes creuses » ; changements brusques dans le mouvement des Algériens. Vers la fin de cette décennie, l'entrée de la France dans le Marché Commun préfigure et accentue un changement de la politique économique générale².

La conjoncture est marquée par deux récessions (1952-1953 et 1958-1959). Les entrées de travailleurs étrangers reflètent assez fidèlement la courbe des offres d'emplois non satisfaites. La politique d'immigration vise tout d'abord à limiter l'emploi des étrangers, mais abandonne ensuite cet objectif.

2. Les exportations vers la zone franc, qui représentaient encore un tiers du total des exportations françaises en 1958, tandis que le Marché Commun naissant n'en absorbait que 22 %, n'en représentaient plus que 13 % en 1968 tandis que la part du Marché Commun s'élevait alors à 43 %.

A. Immigration

1) *La récession Pinay (1952-1953)*

Son effet sur l'emploi devient sensible à l'automne 1952. Les entrées des travailleurs permanents baissent rapidement dès le mois de mai de la même année et ne se stabilisent qu'en 1954 à 1 000 par mois. En deux ans le flux d'immigration s'est réduit de 60 % mais se consolide à un niveau cependant plus élevé qu'au creux du cycle précédent (1949).

Cette baisse est variable selon les secteurs. Elle est brutale pour les mines (arrêt total en 1954) et les métaux ; dans l'agriculture (y compris pêche et forestage) qui représente encore 35 % du total des travailleurs introduits et dans le bâtiment (32 %), elle correspond à la moyenne générale.

La réduction varie aussi selon les nationalités : les Italiens arrivent moins nombreux et leur part dans le total des travailleurs étrangers permanents descend à 69,4 % ; en revanche le flux des Espagnols et des Portugais se maintient, leur part s'élevant à 12,5 et 3,7 % respectivement.

Quant au solde des mouvements des Algériens³, qui était passé par un maximum dès 1951, il s'abaissa en 1952 et 1953 ; mais alors que le flux de travailleurs étrangers introduits fléchissait en 1954, le solde migratoire des Algériens progressait de nouveau.

L'immigration des travailleurs saisonniers contrôlée par l'O.N.I. ne fléchit qu'en 1954 (de 13 %), mais le nombre d'entrées reste encore bien supérieur à celui enregistré jusqu'en 1951.

2) *L'expansion de 1954-1957*

L'industrie française progresse à partir de 1954 au rythme annuel de 8 %. Cette expansion ne se répercute sur le marché du travail qu'en 1955 et des goulots d'étranglement sérieux de main-d'œuvre n'apparaissent qu'au cours des deux années suivantes lorsque la

3. Les mouvements des Algériens entre la France et l'Algérie sont dominés par d'amples variations saisonnières. Les plus importants retours vers l'Algérie ont lieu en été (juillet, août), période de congés, et également à l'automne (septembre, octobre), au moment de l'interruption de certains travaux saisonniers (bâtiment, agriculture). Les arrivées massives en France s'effectuent principalement en mars et septembre, après les périodes de vacances.

ponction opérée par le conflit algérien accentue la pénurie de main-d'œuvre nécessaire aux besoins de l'expansion.

L'immigration s'accélère en 1956 pour atteindre un sommet en 1952. En trois ans, le total des introductions de travailleurs permanents a presque décuplé (passant de 12 292 en 1952 à 111 693 en 1957). La part relative absorbée par l'agriculture baisse tout d'abord (surtout en 1956, année d'accidents climatiques). Le bâtiment progresse rapidement en 1955 et surtout en 1956 ; il recrute alors plus de la moitié des entrants. La transformation des métaux et plus encore la production des métaux accroissent leur pourcentage. En 1957 cependant, l'agriculture retrouve sa place tandis que baisse la part du bâtiment (reflet des restrictions de crédit adoptée en 1956 pour lutter contre l'inflation). 1957 marque aussi un point culminant pour l'immigration italienne (soit 80 000 Italiens) et l'arrivée en masse des travailleurs espagnols.

D'autre part, le nombre d'étrangers non introduits par l'O.N.I. par des procédures régulières et dont la situation est, par la suite, régularisée (la moitié du total des permanents en 1957) est un signe des besoins croissants de l'économie. De même la proportion exceptionnelle d'ouvriers qualifiés (presque la moitié en 1957) reflète aussi les tensions du marché de l'emploi.

Les effets de la guerre d'Algérie sur les mouvements migratoires avec la métropole se sont traduits d'abord en 1955 par une diminution du solde migratoire, qui devient presque nul en 1956, et ensuite à partir de 1956 par un net ralentissement des variations saisonnières. En 1957, l'accroissement des arrivées au premier semestre rétablit le solde au niveau de 1952.

Quant à l'augmentation assez régulière de l'immigration saisonnière, elle résulte moins de la conjoncture que de changements structurels dans l'agriculture française.

3) *La récession de 1958-1959*

Ses effets sur le marché du travail ne se font sentir qu'en 1959. Pour les entrées d'étrangers la réduction est brutale (de nouveau 60 % en deux ans), mais elles se stabilisent à un niveau 3,6 fois supérieur au minimum de 1954. La réduction affecte en particulier les Italiens et tous les travailleurs étrangers du bâtiment. Il est symptomatique que, tandis que baissent les entrées de tous les autres groupes de travailleurs immigrés, le nombre de domestiques et d'introduits pour le commerce continue à augmenter. Les ouvriers qualifiés sont relativement épargnés par la récession en

1958, mais leur proportion se réduit ensuite, mouvement qui durera toute une décennie.

Pour les Algériens, la crise politique de 1958 provoquera un excédent des départs de France sur les arrivées. Le solde positif retrouve son niveau de 1957 l'année suivante : le recul était donc temporaire.

L'immigration saisonnière n'est pas réellement affectée par la dépression.

4) *L'expansion de 1960-1962*

Pour l'économie française, la reprise commence vers la fin de 1959. L'immigration, elle, reprend son ascension l'année suivante et dépasse légèrement, en 1962, le sommet de 1957 — le nombre de travailleurs introduits étant alors supérieur de 2,6 fois à celui de 1959. Et ceci, malgré le retour massif en France des « pieds-noirs ».

Le changement de pays d'origine des immigrants s'accroît. Les Espagnols dépassent les Italiens parmi les nouveaux arrivants pour la première fois en 1960, tandis que les Marocains et surtout les Portugais apparaissent en nombre.

Le pourcentage de régularisations se maintient à un niveau élevé, ce qui est typique pour une période d'expansion. Pour les mêmes raisons, la proportion de contrats anonymes par rapport aux contrats nominatifs déposés par les employeurs auprès de l'O.N.I.⁴ augmente aussi.

Le solde positif des Algériens double en deux ans mais recule ensuite en 1962, une fois encore pour des raisons directement politiques.

Finalement, le bond extraordinaire des travailleurs saisonniers s'explique, en grande partie, par des raisons d'origine statistique⁵.

4. Cf. G. Tapinos, « L'immigration étrangère en France depuis 1966 et la nouvelle politique de l'immigration », *Chronique de l'immigration. Population*, novembre-décembre 1969, p. 1168-1186, pour cet auteur : « seules les offres anonymes témoignent de la part des entreprises, d'une confiance dans le recrutement de l'O. N. I. » et il constate que « les employeurs marquent une préférence pour le recrutement nominatif ».

5. Cf. P. Bideberry, « Bilan de vingt années d'immigration (1946-1955) », *Revue française des Affaires sociales*, avril-juin 1967, p. 7-30 : « L'accroissement brusque de 47 000 saisonniers espagnols que l'on peut constater à compter de 1960 provient de la prise en compte des vendangeurs espagnols dans le Midi de la France. L'importance qu'avait acquise ce mouvement incontrôlé et inorganisé a conduit les deux gouvernements intéressés à créer une procédure prévoyant la souscription de contrats préalable et un contrôle sanitaire et administratif ».

Entre les recensements de 1954 et 1962 le nombre de salariés étrangers, Algériens inclus ⁶ est passé de 782 300 à 935 700 (soit une augmentation de 19,6 %). Leur part dans le total des salariés en France s'est élevé de 6,4 % à 6,9 %. En 1962, à peu près 9,5 % des étrangers étaient employés dans le secteur primaire (comparé à 14,7 % en 1954), 66,4 % dans le secondaire (64,7 % en 1954) et 23,9 % dans le tertiaire (20,6 % en 1954). Si l'on compare leur évolution avec celle des Français, on constate que les effectifs étrangers ont diminué plus lentement dans l'agriculture, augmenté beaucoup plus vite dans l'industrie et un peu plus rapidement dans le tertiaire. En fin de période, les étrangers représentaient donc 11,5 % du total de la main-d'œuvre salariée dans l'agriculture, 9,5 % dans l'industrie et 6,9 % dans les services (comparés respectivement à 9,5 %, 8,4 % et 3,3 % en 1954).

B. Politiques

La nécessité de l'immigration pour les besoins de la croissance n'est mentionnée explicitement qu'au cours de la préparation du III^e Plan (1958-1961). Les prévisions suggéraient que le mouvement naturel de la population française devrait entraîner jusqu'en 1960 une légère réduction des effectifs totaux de la population active (la pénurie était prévue aussi bien pour les ouvriers spécialisés que pour les ouvriers qualifiés). Les auteurs du rapport général de la Commission de la main-d'œuvre déclarent alors sans ambages : « Le recours à l'immigration doit donc être envisagé non comme un palliatif qui permettrait de résoudre certaines crises passagères, mais comme un apport continu, indispensable aux objectifs du III^e Plan » ⁷.

Cette nouvelle optique se retrouve dans la pratique. Jusqu'à 1957, le principe de la protection de la main-d'œuvre nationale, explicité par la loi de 1932, trouve encore son application. Alors que la récession économique pèse sur le marché du travail, de nombreux arrêtés sont pris chaque année pour limiter, dans la

6. Le recensement de 1954 n'inclut pas les salariés algériens dans les salariés étrangers ; afin de rendre homogène la comparaison avec le recensement de 1962 nous avons ajouté, aux chiffres de salariés étrangers, ceux des Algériens recensés le 30 juin 1954 dans l'enquête sur les travailleurs nord-africains effectués par les services du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre.

7. *Revue Française du Travail*, avril-juin 1958, p. 190.

plupart des départements, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans l'agriculture et dans divers commerces ou industries. Très vite, devant les nécessités de l'économie française, l'immigration s'est accrue et diversifiée tant au point de vue des secteurs que des qualifications. Par ailleurs, des sources de recrutement nouvelles se sont révélées nécessaires face à un tarissement des sources traditionnelles, d'Italie d'une part, mais aussi de Belgique pour l'émigration saisonnière. Avec le développement économique, ces pays cessaient d'être fournisseurs d'une main-d'œuvre de plus en plus sollicitée par la concurrence d'autres pays européens, Allemagne et Suisse en particulier. L'ampleur du phénomène fait apparaître la nécessité d'élaborer et d'appliquer une politique active de l'immigration : « cette politique d'immigration est rendue d'autant plus nécessaire que le caractère et la structure de l'immigration ont évolué au cours des années 1956-1957 »⁸. C'est pourquoi le gouvernement est conduit à prendre diverses mesures souvent à caractère social. Les unes ont pour but le maintien de l'immigration traditionnelle en renforçant la protection des travailleurs émigrés et en développant les avantages sociaux, les autres tentent de régulariser, de contrôler et d'accroître les nouveaux courants migratoires. Diverses conventions sociales conclues au cours des années cinquante tendaient à transformer la législation sociale, fondée en France jusqu'alors sur le principe de territorialité, pour introduire une notion de « personnalité » des droits⁹. Par ailleurs, des facilités étaient organisées pour permettre aux travailleurs étrangers de transférer leurs économies dans leur pays d'origine¹⁰.

Avec le développement de nouveaux courants d'immigration, des efforts ont été faits, à la fois pour les contrôler et pour les renforcer. Ainsi, l'obligation était-elle faite à toute personne logeant un étranger¹¹, à quelque titre que ce soit, de faire une déclaration à la police, tandis que les contrôles étaient mis en place aux frontières. Quant à l'O.N.I., il installait des missions de recrutement, en particulier en Espagne et au Portugal. De plus, pour

8. *Revue Française du Travail*, avril-juin 1958, p. 194.

9. M. Rezeau, « Les conventions internationales de Sécurité sociale », *Revue française des Affaires sociales*, avril-juin 1971, p. 321-345.

10. Toutes ces mesures, de même que le recul de l'âge d'admission des travailleurs étrangers allaient, en fait, à l'encontre de la politique démographique et de peuplement poursuivie en France depuis de longues années.

11. Décrets n° 55-1351 du 12 octobre 1955 et 55-1443 du 4 novembre 1955.

encourager les employeurs à s'adresser directement aux services de l'O.N.I., le montant des redevances forfaitaires que devaient verser les employeurs bénéficiaires de main-d'œuvre étrangère, égal à 100 F en 1949, était ramené, malgré la hausse des prix, à 85 F en 1954 puis à 75 F en 1961 et même à 70 F en 1962 par travailleur immigré des pays d'Europe occidentale.

Dans le cas des travailleurs algériens, la politique d'immigration a pris des caractères spécifiques. A partir de 1956, le contrôle a été nettement renforcé par la création en Algérie, à la Direction du Travail et de la Sécurité sociale, d'un bureau chargé d'étudier les problèmes de population et de proposer une orientation à l'émigration de la main-d'œuvre algérienne, en liaison avec la métropole. Une politique d'accueil était mise en œuvre : 1) création d'une société d'économie mixte, la Société Nationale de Construction de Logements (SONACOTRAL) en faveur des travailleurs algériens ; 2) mise en place d'abord d'un comité d'action interministérielle pour les affaires sociales intéressant la population algérienne dans la métropole ; puis en 1958, création du Fonds d'action sociale (F.A.S.) qui allait être chargé de réaliser un programme d'intervention sociale au profit des migrants algériens en France et de leur famille en Algérie (son financement allait être constitué par une majoration mise à la charge des organismes français des prestations familiales payées aux familles restées en Algérie, dont les taux étaient inférieurs à celles versées aux familles françaises). Cette politique, qui cherchait à favoriser et à rationaliser l'émigration algérienne, correspondait à une volonté d'intégration de la communauté algérienne. Lorsque l'Algérie devint indépendante, le gouvernement français tenta d'établir avec elle des liens privilégiés. Les accords d'Évian, en 1962, tout en garantissant la libre circulation entre la France et l'Algérie, accordaient, en principe, aux ressortissants algériens résidant en France les mêmes droits qu'aux nationaux français, à l'exception des droits politiques. De la même manière, en 1960, de nombreuses conventions d'établissement avaient été signées avec les pays correspondant aux anciennes possessions françaises en Afrique.

Le principe de libre circulation avait déjà, en fait, été prévu pour les ressortissants des pays du Marché Commun. Cet exemple, cependant, confirme que les courants économiques ne peuvent être artificiellement déterminés par des lois et décrets. Avec l'industrialisation du Nord — et aussi la concurrence allemande et suisse — l'Italie cessait d'être une source importante

de main-d'œuvre pour la France. Le Traité de Rome n'a nullement précipité une « invasion » de la France par les ressortissants du Marché Commun. Au contraire, pour ses besoins de main-d'œuvre, la France devait se tourner de plus en plus vers d'autres pays d'Europe et hors d'Europe. Aussi les avantages accordés aux nationaux de pays d'ancienne immigration allaient-ils graduellement être étendus aux pays susceptibles de fournir un recrutement nouveau.

II. DE L'EMPIRE A L'EUROPE (1962-1968)

Pour l'économie française, c'est une période à la fois d'ouverture vers l'extérieur et de restructuration accélérée à l'intérieur, toutes deux faisant partie d'une politique d'ensemble. Mais cette politique, dont la remise en question de la domination du dollar est un élément important, impose au gouvernement français de lutter contre l'érosion du franc. Elle l'amena à mettre en œuvre, en septembre 1963, un plan de stabilisation, plan qui allait perturber le déroulement du cycle. Les mesures présentées par M. Valéry Giscard d'Estaing n'eurent pas l'effet escompté dans l'immédiat et ne se firent sentir qu'avec presque un an de retard (la production industrielle s'abaisse de 2,5 % entre le second trimestre de 1964 et le premier trimestre de 1965). Des mesures d'ordre sectoriel furent alors prises pour encourager l'activité. Toutefois, la récession allemande a freiné la croissance française à l'automne de 1966. Le ralentissement du rythme de hausse des salaires réels et surtout l'accroissement du chômage qui résulte de cette situation ne peuvent évidemment pas expliquer la crise de 1968, mais aident à comprendre la facilité avec laquelle l'insurrection étudiante a trouvé un écho dans la classe ouvrière.

La guerre d'Algérie terminée, le général de Gaulle a pu se tourner vers son domaine favori, vers son « grand dessein » de politique étrangère. Ce dessein avait, du moins en théorie, une contrepartie économique. Pour que la France puisse jouer son rôle dans le monde, les grandes entreprises françaises devaient être de taille à se mesurer, sinon avec les géants américains, du moins avec leurs équivalents européens. La concentration économique naturelle allait être encouragée par une « politique industrielle » élevée au rang de doctrine. La restructuration devenait partie intégrante de « l'ardente obligation ».

Afin d'atténuer les chocs de ces bouleversements pour les tra-

vailleurs français, le gouvernement instaura, en 1963, le Fonds National de l'Emploi et, quatre ans plus tard, l'Agence Nationale de l'Emploi.

La main-d'œuvre étrangère, elle, disponible et mobile par définition s'insère parfaitement dans le processus de restructuration. Les entrées de travailleurs permanents ayant, pour la seconde fois depuis la guerre, dépassé les 100 000 en 1962, n'allaient plus descendre au-dessous de ce seuil jusqu'en 1968. Deux autres traits sont significatifs pour l'immigration pendant cette période. Premièrement, elle ne suit plus la conjoncture du marché du travail, du moins telle qu'elle s'exprime globalement par les offres et demandes d'emplois non satisfaites. Deuxièmement, les entrées de travailleurs permanents atteignent un record en 1964 et 1965 (plus de 150 000), années où le plan de stabilisation se fait sentir à plein. Ceci n'est pas l'effet du hasard. Les auteurs de ce plan déclarent explicitement qu'il s'accompagne d'une ouverture des frontières aux travailleurs étrangers¹². Le but était, évidemment, à la fois d'accroître la mobilité et de faire pression sur les salaires¹³.

Devant l'ampleur de l'immigration, c'est vers 1966-1967 qu'au ministère des Affaires sociales chargé alors de ces problèmes on voit s'esquisser les contours d'une politique destinée à canaliser, contrôler et, si nécessaire, limiter ce mouvement.

12. Cf. la déclaration du Premier Ministre, in *Le Monde*, 14 septembre 1963. Cf. également *Projet de loi de finances pour 1964* : rapport économique et financier n° 549, annexe du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 1963, p. 30 : « sur le marché du travail, le gouvernement est décidé à favoriser un meilleur ajustement de l'offre et de la demande. Il le fera dans l'immédiat..., en favorisant éventuellement l'entrée des travailleurs étrangers... ».

13. Rappelons qu'avec la grève des charbonnages (1^{er} mars-5 avril 1963), la V^e République affrontait son premier grand conflit social. Cf. aussi M. Massenet, « L'apport de la main-d'œuvre d'origine algérienne au développement économique français », *Bulletin S.E.I.D.E.I.S.*, n° 850, supplément I, 1^{er} février 1962. Dans cette analyse, l'auteur déclarait déjà : « L'expérience montre que la concurrence dans le Marché commun ne sera supportable pour un pays comme la France, dans lequel le coût de la vie tend à augmenter plus rapidement que chez ses concurrents, que si notre pays dispose d'une réserve de main-d'œuvre lui permettant de freiner une inflation salariale dont l'année 1961 a indiqué l'ampleur possible » (p. 23), et plus loin il ajoutait : « cette main-d'œuvre algérienne a le mérite de pouvoir être utilisée dans des zones et dans des branches où sa mobilité vient pallier les inconvénients de la rigidité des structures de la main-d'œuvre en France » (p. 25).